



جمعية الأطفال والتنمية في موريتانيا

Association Enfants et Développement en Mauritanie

Récépissé N° 641 du 3/10/1998 BP : 4122 Nouakchott Tél : + 222 22 92 91 90 / 38 34 49 59

Email: assocenfantdevmau@gmail.com - Comptes BNM (Nkt) 810205 / 6 - Compte BADH (NDB) 170173 / J

RAPPORT FINAL

Campagne expérimentale sur les droits des enfants dans la Charia Islamique en l'Assaba et au Gorgol Avril et mai 2018



SOMMAIRE DU RAPPORT

I. JUSTIFICATION DU PROJET	3
II. OBJECTIF GENERAL DE LA CAMPAGNE :	4
III. RESULTATS ATTENDUS PAR LE PRESTATAIRE.....	4
IV. REALISATION D'OUTILS DE COMMUNICATION SUR LES DROITS DES ENFANTS DANS L'ISLAM	4
V. FORMATION DES ACTEURS REGIONAUX DE PROTECTION	5
VI. FORMATION DES RELAIS DES MOUGHATAS.....	12
VII. LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION "PORTE A PORTE" SUR LES DROITS DES ENFANTS DANS L'ISLAM	17
VIII. LES RESULTATS DES CAMPAGNES.....	17

I. Justification du projet

Compte tenu des nombreux défis auxquels les enfants du monde islamique doivent faire face aujourd'hui, il est nécessaire de vulgariser la vision de l'islam qui permet de mieux comprendre la place centrale qu'occupent les droits des enfants dans l'islam.

En effet, Les pays islamiques abritent un quart des 2,3 milliards d'enfants du monde dans des pays qui couvrent l'Afrique, l'Asie et le Moyen-Orient. Même si, au cours des dernières années, on a pu constater des progrès notables pour certains de ces jeunes, un nombre disproportionné d'entre eux se heurtent à la pauvreté, la maladie et à l'absence d'éducation et de protection.

Répondre aux besoins des enfants et garantir leurs droits dans les pays islamiques est crucial pour les initiatives mondiales de réduction de la pauvreté, d'accélération du développement humain et de promotion de la paix mondiale et de la sécurité.

Les soins aux enfants, leur protection et leur développement sont une œuvre magnifique qui souligne et illustre ce que l'islam offre comme conseils pour prendre soin des enfants et leur permettre de se développer, car c'est par ce processus que l'on prépare les générations futures, écrit son Eminence, **le Cheikh Tantaoui, Grand Cheikh de l'Université Al-Azhar**, dans la préface du livre. « Les enfants sont un don d'Allah. Ils ont été confiés à notre garde. Nous devons donc les protéger et les soigner en mettant en pratique les enseignements de l'islam. »

En Mauritanie, les Imams se sont penchés depuis plusieurs années sur les problématiques qui touchent les droits et la protection des enfants dans l'islam (Mendicité, Violences, OEV, Sida, MGF, Mariages précoces,). Des Fatwas nationales ont été publiées par certains d'entre eux sur les châtements corporels et les mutilations génitales féminines.

La Fatwa sur les MGF en Mauritanie fait suite à la Fatwa d'El Azhar émise en 2008, condamnant les mutilations génitales compte tenu des principes fondamentaux de la charia islamique, à savoir :

- L'obligation d'éviter le préjudice (Ni préjudice, ni dommage) Hadith
- L'obligation de préserver la dignité de la personne humaine (Nous avons honoré les descendants d'Adam) Coran
- Le fait que la Charia islamique vise l'intérêt de la personne humaine (Nous ne t'avons envoyé que comme miséricorde pour l'humanité) Coran

Les fondements Islamiques de cette Fatwa peuvent s'appliquer à toutes autres formes de violences contre les enfants en évoquant les mêmes fondements religieux du Coran ou de la Souna du Prophète cités plus haut.

Cette campagne sur les droits des enfants dans l'islam se justifie par l'importance qu'accorde la société mauritanienne à ses valeurs culturelles Islamiques qui constituent le fondement du droit et des pratiques contrairement aux autres principes de droit international (CDE) qu'ils ne connaissent pas suffisamment et pour lesquels ils mettront du temps à intégrer dans le corpus législatif national.

Cette campagne permettra aussi de faire le lien entre la CDE et les droits des enfants dans l'islam pour démontrer qu'il n'existe pas de contradiction fondamentale entre ces deux sources de droit pour les enfants.

Les problématiques ciblées par cette campagne doivent prendre en compte les principaux droits des enfants à savoir : le droit à un nom, à l'éducation, à la santé, à la protection contre toutes les formes de violences. De même elle prendra en compte les aspects d'éducation des enfants dans un cadre familial (Responsabilité des parents même en cas de divorce) ou pour les enfants orphelins ou sans

encadrement parental ainsi que les pratiques préjudiciables aux droits des enfants : mariages précoces et l'excision.

C'est dans ce cadre que la présente proposition de prestation de services formulée par le consultant Mohamed Lemine Ahmed Seyfer, président de l'ONG Enfant et Développement en Mauritanie (AEDM) vient en réponse aux TERMES DE REFERENCE DP 2/51 pour la réalisation d'une campagne pour une Campagne expérimentale sur les droits des enfants dans la Charia Islamique ; dans l'Assaba et le Gorgol via une ONG nationale. (Ligne budgétaire 2.1.2.5)

II. Objectif général de la campagne :

L'Etat de droit en Mauritanie est amélioré par la connaissance précise des droits reconnus aux enfants dans l'Islam

Objectifs particuliers

- Réaliser des campagnes de sensibilisation sur les droits des enfants dans l'Islam selon la stratégie "Porte à Porte" dans deux Moughatas dans chacune des Wilayas pilotes (Gorgol et Assaba)
- Organiser des formations ciblées dans le domaine des droits des enfants en Islam et de préférence dirigées par les personnes ressources compétentes et des Imams ayant une expérience avérée dans le domaine

III. Résultats attendus par le prestataire

- Les communautés des 4 moughatas des deux régions ciblées de l'Assaba et du Gorgol connaissent mieux les droits fondamentaux et la protection des enfants dans l'Islam et s'engagent à promouvoir des normes sociales favorables aux droits des enfants dans leurs communautés
- Des membres des comités régionaux et départementaux des régions et moughatas ciblées connaissent mieux les droits fondamentaux et la protection des enfants dans l'Islam et s'engagent à promouvoir des normes sociales favorables aux droits des enfants dans leurs communautés
- Des outils de communication sur les droits des enfants dans l'Islam sont élaborés et vulgarisés auprès des communautés cibles

Les principales étapes de cette campagne comprennent les actions suivantes :

IV. Réalisation d'outils de communication sur les droits des enfants dans l'Islam

- **Le livret sur les droits des enfants dans l'Islam**

L'association a procédé à la mise en place d'une équipe technique pour la réalisation et la validation des outils de communication. Elle s'est inspiré des guides réalisés par les Imams (Dr. Cheikh Ould Zein Ould Limam : Professeur des fondements du fiqh et des finalités de la charia et Membre du Haut Conseil Islamique et l'Imam Hademine Ould Salek, Imam de la mosquée Ibn

Abbass), ainsi que et d'un document réalisé par Al Azhar en collaboration avec l'UNICEF en 2005 sur les enfants en islam.

Le livret sur les droits des enfants a été conçu autour des 12 droits fondamentaux issus de la convention des droits de l'enfant pour démontrer leur fondement religieux dans l'Islam à travers des versets de coran et des hadiths qui sont les deux sources de la Chariaet qu'il n'y a pas de contradiction fondamentale sur leur contenu. Ce livret se veut un document simplifié et facile d'accès aux jeunes, aux enfants, à leurs familles et aux acteurs de protection.

- **Un dépliant sur les droits des enfants dans l'Islam**

Ce dépliant présente les principaux droits des enfants dans l'Islamet principalement des aspects de droits relatifs à la protection. Il est destiné aux familles et aux relais de sensibilisation. Une affiche reprenant les 12 droits fondamentaux a été réalisée pour être diffusée auprès des familles après le passage des relais de sensibilisation sur les droits des enfants dans l'Islam.

- Des affiches

Des affiches sur les droits des enfants dans l'Islam reprenant les 12 droits fondamentaux ont été réalisés en version A 3, A 4 et A 5

- Des bâches(Banderoles) ont été réalisées pour assurer la visité des actions dans les régions et dans lesMoughatas

V. Formation des acteurs régionaux de protection

Dans ces deux régions l'ONG AEDM a envoyé des lettres d'information aux Walis concernés pour les informer des actions en cours en collaboration avec le projet Etat de droit et pour les informer des dates retenues pour les formations régionales et des TDR des formations.

Le 23 avril 2018, des missions composées de représentants de l'ONG AEDM et des Imams formateurs se sont rendus dans ces deux régions et ont pris contact avec Walis ou leur adjoint pour les informer des objectifs de la campagne, des actions proposées et des attentes dans les domaines de collaboration et de la participation des groupes ciblés. Un kit complet comprenant les TDR des formations régionales et départementales et les outils de communication a été remis aux Walis.

Les Walis ont remercié l'ONG et les partenaires pour cette initiative importante pour intégrer les droits des enfants dans le contexte culturel de la Mauritanie. Ils ont pris les dispositions nécessaires pour la facilitation de la mission de l'ONG à travers les points suivants : 1) participation des membres de la TRP, des Imams et des ONG de protection à la formation, 2) Information des Hakems des formations départementales et des campagnes porte à porte, 3) Participation à l'ouverture officielle des formations régionales.

Les représentants de l'ONG ont pris contact avec les services régionaux ciblés pour les formations pour s'assurer de leur participation : Coordinatrice régionale du MASEF pour la mobilisation des membres de la TRP et des réseaux d'ONG et le représentant des Affaires Islamiques pour l'invitation et la participation des Imams des capitales régionales.

L'ONG a aussi identifié les lieux de formation avec ses partenaires locaux : la salle réunion de la commune a été retenue à Kaédi et celle de la direction régionale des affaires islamiques a été retenue à Kiffa. L'ONG a ensuite pris les dispositions nécessaires pour assurer la logistique des formations et la présence des organes de presse (AMI et sites régionaux) pour assurer une visibilité aux formations.

Le 24 avril 2018, l'atelier de formation des acteurs régionaux de Kiffa a été ouvert par le Maire de Kiffa en présence du président de l'ONG AEDM, de l'Imam Hademineould Salek et avec la présence de CheikhouldJeddou du projet Etat de droit.

Le président de l'ONG AEDM a rappelé que ces formations sur les droits des enfants dans l'Islam ont pour but de former des acteurs régionaux en charge des problématiques de protection dans leur région et vont contribuer à l'ancrage des droits des enfants dans leur contexte culturel. Il a enfin remercié les Imams pour leur contribution et le projet Etat de droit pour la confiance et pour le financement de ces formations et des campagnes qui suivront dans 4 moughatas.

Mr CheikhouldJeddou du projet Etat de droit s'est réjoui de cette formation qui entre dans le cadre d'une campagne sur les droits des enfants dans l'Islam que les bailleurs ont accepté de financer pour renforcer les droits des enfants et les vulgariser dans la culture du pays . Il a à son tour félicité les Imams pour leur engagement et l'ONG AEDM pour la réalisation de cette campagne.

Au même moment à Kaédi s'ouvrait l'atelier de formation sur les droits des enfants dans l'Islam avec la présence du Wali adjoint du Gorgol, M. Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Moctar qui a mis en exergue le grand intérêt accordé par le gouvernement, sur instruction de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz aux enfants. Il a ensuite loué cette campagne, visant à créer une prise de conscience des intervenants dans ce domaine et sur les efforts à déployer pour hisser les conditions de l'enfance au niveau requis.

« Cette campagne vise à montrer à travers les versets et les hadiths, la place de l'enfant dans l'Islam, dont celle consistant à lui assurer une parfaite éducation », a-t-il ajouté.

Pour sa part, le représentant de l'Association Enfant et Développement en Mauritanie, M. AliouneOuld Issa, a souligné l'importance et le rôle des ressources humaines dans les sociétés, soulignant la place qu'occupe la bonne éducation des élites dans leur développement et leur prospérité.

Les participants à ces formations étaient de :

- Pour Kiffa 38 personnes dont 10 femmes 4 membres TRP, 10 Imams et 14 Ong
- Pour Kaédi 30 personnes (dont 15 femmes) 5 membres TRP, 5 Imams et 20 Ong.
- Les participants ont reçu à leur inscription un kit contenant un bloc note, un stylo un guide sur les droits des enfants dans l'Islam et le livret sur les droits des enfants ainsi qu'un dépliant.

L'Agenda des formations régionales proposait les points suivants :

- Présentation des concepts droits et protection ,Suivi de discussion
- Présentation du guide sur droit des enfants dans l'Islam par les Imams auteurs, Suivi de discussion
- Présentation du livret simplifié sur droit des enfants dans l'Islam par l'ONG AEDM, Suivi de discussion
- Recommandation, évaluation et Clôture de la formation

Les formations ont été assurées par les Imams auteurs de guides sur les droits d'enfants dans l'islam et par des responsables de l'ONG AEDM suivant la répartition suivantes Alioune Ould Issa et le Dr. Cheikh Ould Zein Ould Limam à Kaédi le président d'AEDM et l'Imam Hademine Ould Salek à Kiffa .

- **Présentation des concepts droits et protection des enfants**

Pour le 1er point l'ONG a présenté les concepts de droits de protection de manière simplifiée pour présenter les droits et leur cadre international (CDE) pour introduire le sujet des droits des enfants dans l'Islam.

Cette présentation est résumée ainsi :

- Le développement harmonieux de l'enfant ne peut s'effectuer sans la satisfaction obligatoire d'un certain nombre de **besoins fondamentaux la survie, le développement, la protection et la participation**. Ce sont simplement de ces besoins fondamentaux, que sont ressortis les **droits fondamentaux des enfants** regroupés en quatre catégories :
- **droit à la survie** : *droit à la vie et de bénéficier de réponses aux besoins de base nécessaires à l'existence (abri, nutrition, soins,...)*
- **droit au développement** : *droit requis pour que les enfants réalisent au mieux leur potentiel afin de devenir des adultes responsables et équilibrés, pouvant servir à leur tour leur nation (éducation, jeux et loisirs, accès à l'information, ...)*
- **droit à la protection** : *Il s'agit d'assurer la protection des enfants contre toutes formes de violences, exploitation, discrimination, abus, négligences ... pouvant compromettre le développement de l'enfant et son intégration sociale*
- **droit à la participation** : *pour que tout enfant puisse jouer un rôle actif dans sa communauté (liberté d'exprimer leur opinion sur les questions les concernant, liberté d'adhésion aux associations, ...)*.
- La CDE est un texte holistique LA CDE se fonde sur les principes de l'approche Droits, à savoir :
 - **Universalité des droits** : l'article 1 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme stipule que tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits.
 - **Non-discrimination entre les enfants**
 - Indivisibilité des droits : approche holistique qui comprend à la fois des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques et sociaux
 - **Responsabilités Etats, Familles, communautés, acteurs-bénéficiaires**

L'enfant a des droits qui sont multiples et liés entre eux. Ces droits concernent toutes les étapes de croissance de l'enfant. La famille, les communautés, l'Etat et la Communauté internationale sont appelés à respecter ses droits. A travers l'adoption de la CDE, la communauté internationale veut s'assurer que tous les enfants jouissent de leurs droits (respect et application)

Cette présentation a été simplifiée par une comparaison avec les plantes : les graines que l'on sème (survie) et qui se développent (**Développement**) mais elles ont besoin d'une protection (**Protection**) pour ne pas être détériorées par des prédateurs. Cette image montre que la survie des enfants et leur développement ont besoin d'une protection pour assurer un développement harmonieux des enfants.

- **Présentation du guide sur droit des enfants dans l'islam**

Le 2eme point des formations a concerné la présentation des guides sur les droits de l'enfant dans l'islam par les Imams auteurs

Ils ont insisté sur le rôle précurseur de l'islam qui accorde une place primordiale aux enfants et à leurs droits à travers les versets coraniques et les préceptes de la Chariaa.

Ils ont rappelé que les guides élaborés ont pour objet d'explicitier l'intérêt porté par l'islam aux droits des enfants et la protection qu'il leur confère eu égard à leur statut de frange précaire de la société nécessitant le plus d'assistance et de soutien.

Ils visent également à prouver que l'islam était le précurseur de ces droits bien avant le droit positif moderne, dans la mesure où sa conception de la protection englobe l'environnement de l'enfant à travers son éclosion et son épanouissement dans un foyer familial saint. L'islam tient par-là à garantir à l'enfant ses droits avant même sa naissance comme la filiation et même l'héritage.

Ils ont toutefois rappelé, bien que l'islam ait édicté de tels principes, la réalité de la vie des musulmans ne reflète pas suffisamment les idéaux islamiques de droit et de protection des enfants d'où la nécessité de les mettre en évidence et d'en faire la vulgarisation à travers des campagnes

Ensuite les Imams ont présenté leur guide et des parties ont été lues avec les participants.

Les Imams ont ensuite répondu à toutes les questions des participants sur des points qui peuvent prêter à confusion et qui sont souvent mal comprises par les populations comme l'excision et les mariages d'enfants.

- **Présentation du livret simplifié sur droit des enfants dans l'islam**

Le 3eme axe des présentations a concerné la présentation du guide simplifié sur les droits des enfants dans l'islam par AEDM.

L'ONG a présenté le livret dans ces 3 parties :

L'importance de l'enfant dans l'islam à travers des versets coraniques :

Les enfants sont un joyeux cadeau qu'Allah fait aux hommes pour meubler leur vie de bonheur. C'est une faveur dont les hommes doivent être reconnaissants en louant les bienfaits d'Allah, qui dit : **(Allah vous donne des épouses, issues de vous-mêmes, vous donne de vos épouses des fils et des petits-fils, et vous fait don de très bonnes choses. Allaient-ils, alors, croire au faux et dénier les bienfaits d'Allah) an-Nahl, 72.**

Et le très Haut dit : **(...et qui disent en implorant : "Seigneur ! fais que nos épouses et nos enfants soient des sujets de bonheur pour nous, et que nous soyons nous-mêmes de bons guides pour les hommes pieux). al-Furqân, 74.**

Et le très Haut dit : **(...Richesses et enfants sont les ornements de la vie d'ici-bas ; alors que les œuvres perdurables de piété procurent la meilleure récompense auprès du Seigneur et offrent la meilleure espérance) al-Kahf, 46.**

Et la progéniture est un don d'Allah le très Haut, qui dit : **(Allah est le Maître souverain des cieux et de la terre, il crée ce qu'il veut, il donne des filles à qui il veut, des enfants mâle à qui il veut ; ou des deux sexes) ash-Shûra, 49-50.**

Le guide simplifié des droits de l'enfant en Islam explique que notre sainte religion accorde une attention particulière à l'enfance comme étape importante de la vie et de préparation des générations futures et montre que L'Islam a abordé tous les aspects relatifs au perfectionnement de l'état de l'individu en les codifiant au plan religieux, moral, humain et spirituel. Ce n'est que chose normale parce que l'homme est le serviteur d'Allah sur terre et que les enfants sont un don d'Allah le Très Haut, qui nous les confie et nous charge de les traiter avec soin en suivant les enseignements de l'Islam contenus dans le Saint-Coran et dans la noble tradition du Prophète (psl).

Le guide présente les droits fondamentaux des enfants qui sont contenus dans la convention internationale pour montrer qu'ils ont leur aussi des fondements dans l'Islam.

Ainsi les 12 droits fondamentaux ci-dessous ont été présentés avec les sources islamiques : versets et hadiths correspondants :

- **Tout enfant a droit à la vie, à un nom et à une identité**
- **Tout enfant a droit à la vie dans sa famille ou dans une famille qui le prend en charge**
- **Tout enfant a droit à la protection de sa vie privée et au respect de sa dignité**
- **Tout enfant en conflit avec la loi a droit à une justice adaptée à son âge**
- **Tout enfant a droit l'égalité**
- **Tout enfant a droit à la nutrition et à la santé**
- **Tout enfant a droit à la protection contre toute forme de violence**
- **Tout enfant a droit à une protection contre toutes les formes d'exploitation**
- **Tout enfant handicapé a droit à une vie autonome, avec les autres**
- **Tout enfant a droit à l'éducation et aux loisirs**
- **Tout enfant a droit le droit d'exprimer son avis sur toutes les questions qui le concernent**
- **Tout enfant a droit à la protection en temps de guerre**

Cette partie a été lue par les participants et les Imams. Un participant lit le droit et Un Imam lit et commente les fondements religieux, ce qui permet de passer en revue tous les aspects des droits et de confirmer leurs sources dans l'Islam.

Après ces formations, les participants ont exprimé leur reconnaissance à l'ONG et aux Imams et ont recommandé de disponibiliser ces documents en quantité et de les traduire pour leur vulgarisation qui est nécessaire pour la promotion de ces droits conformément à la culture islamique.

Après ces formations, l'ONG a procédé à des évaluations des axes de la formation en distribuant des fiches d'évaluation aux participants.

Le dépouillement a donné les résultats sont les suivants :

Evaluation formation Kiffa sur droit des enfants dans l'Islam

Notation

	Axes évaluation	5	4	3	2	1	
Contenu	concepts droit enfants	22	5				27
	%	81%	19%	0%	0%	0%	
	Guide Imam	18	7				25
	%	72%	28%	0%	0%	0%	
	Livret droit en islam	18	6	1	0	0	25
	%	72%	24%	4%	0%	0%	
Présentation et documentation	présentation	17	4	6		0	27
	%	63%	15%	22%	0%	0%	
	participation	16	5	3	1	0	25
	%	64%	21%	12%	4%	0%	
	Animation et facilitation	16	8	0	0	0	24
%	67%	33%	0%	0%	0%		
Logistique	Salle de formation et pauses	9	7	6	1	1	24
	%	38%	29%	25%	4%	4%	

Evaluation formation Kiffa	très satisfaisante	satisfaisante	bonne	moyenne	faible	
Jugement de l'ensemble de la formation	20	3	2	0	0	25
%	80%	12%	8%	0%	0%	

Dans l'ensemble, la formation à Kiffa a été jugée très favorable à 80 % et favorable à 12 % soit un total de très favorable à favorable de 92 %

Evaluation formation Kaédi sur droit des enfants dans l'Islam

		Notation					
Axes évaluation		5	4	3	2	1	
Contenu	concepts droit enfants	25	3				28
	%	89%	11%	0%	0%	0%	
	Guide Imam	22	5				27
	%	81%	19%	0%	0%	0%	
	Livret droit en islam	23	2			0	25
	%	92%	8%	0%	0%	0%	
Présentation et documentation	presentation	18	11			0	29
	%	62%	38%	0%	0%	0%	
	participation	15	10	3		0	28
	%	54%	37%	11%	0%	0%	
	Animation et facilitation	20	5	1	1	0	27
	%	74%	19%	4%	4%	0%	
Logistique	Salle de formation	17	6	4			27
	%	63%	22%	15%	0%	0%	
	Pauses dejeuner	16	5	4	2		27
	%	59%	19%	15%	7%	0%	

Axe Evaluation KAEDI	très satisfaisante	satisfaisante	bonne	moyenne	faible	
Jugement de l'ensemble de la formation	15	13	1			29
%	52%	45%	3%	0%	0%	

Dans l'ensemble, la formation à Kaédi est jugée très favorable à 52 % et favorable à 45 % soit un total de très favorable à favorable de 97 %

VI. Formation des relais des moughatas

Dés le 25 avril, le président de l'ONG AEDM a commencé la formation et le lancement des campagnes dans les moughatas de Kankossa, Barkéol, Mbout et Mouguel.

Dans chaque les Moughatas ciblées, l'ONG a pris contact avec les différents Hakems qui avaient été informé par les Walis. Il leur a présenté les objectifs de la mission de formation et des campagnes prévues sur les droits des enfants l'Islam et a sollicité la collaboration des IDEN et des représentants d'ONG ou de jeunes pour cette campagne.

Les Hakems ont remercié l'ONG pour cette action qui vise à intégrer les droits des enfants dans l'Islam et ont convoqué les personnes ressources pour une réunion technique avec l'ONG.

L'ONG a tenu des réunions avec les IDEN, les Imams et des relais ont été identifiés parmi les ONG et relais actifs ayant une expérience dans le domaine de la sensibilisation.

Les formations ont été assurées sous la responsabilité du président de l'ONG, des Imams identifiés et les coordinateurs choisis et ont porté sur les points suivants :

Les concepts de droits, le livret sur les droits fondamentaux des enfants dans l'Islam, les outils de communication, les messages clés et outils à communiquer aux familles et les outils de collecte des indicateurs.

Les équipes suivantes ont été identifiés et formés sur les droits des enfants dans l'Islam pour encadrer les campagnes de sensibilisation.

Moughatas	Coordinateur IDEN	superviseurs	Imams	Nbre de relais	Observations
Mouguel	1	1	1	11	Les relais sont choisis parmi les réseaux des jeunes
Mbout	1	2	2	21	Les relais sont choisis parmi les réseaux des jeunes (11) et les enseignants (10)
Kankossa	1	3	2	10	Les relais sont choisis parmi les membres des ONG (10)
Barkéol	1	2	1	11	Les relais sont choisis parmi les élèves du Lycée et des ONG
Total	4	8	6	53	
	Les IDEN coordonnent les campagnes	Les superviseurs sont choisis parmi les réseaux des jeunes ou des enseignants	Les imams sont choisis pour les formations et pour accompagner les campagnes		

Synthèse des contenus des formations départementales

- **Présentation des concepts droits et protection des enfants**

Pour le 1er point l'ONG a présenté les concepts de droits de protection de manière simplifiée pour présenter les droits et leur cadre international (CDE) pour introduire le sujet des droits des enfants dans l'Islam.

Cette présentation est résumé ainsi :

- Le développement harmonieux de l'enfant ne peut s'effectuer sans la satisfaction obligatoire d'un certain nombre de **besoins fondamentaux la survie, le développement, la protection et la participation**. Ce sont simplement de ces besoins fondamentaux, que sont ressortis les **droits fondamentaux des enfants** regroupés en quatre catégories :
- **droit à la survie** : *droit à la vie et de bénéficier de réponses aux besoins de base nécessaires à l'existence (abri, nutrition, soins,...)*
- **droit au développement** : *droit requis pour que les enfants réalisent au mieux leur potentiel afin de devenir des adultes responsables et équilibrés, pouvant servir à leur tour leur nation (éducation, jeux et loisirs, accès à l'information, ...)*
- **droit à la protection** : *Il s'agit d'assurer la protection des enfants contre toutes formes de violences, exploitation, discrimination, abus, négligences ... pouvant compromettre le développement de l'enfant et son intégration sociale*
- **droit à la participation** : *pour que tout enfant puisse jouer un rôle actif dans sa communauté (liberté d'exprimer leur opinion sur les questions les concernant, liberté d'adhésion aux associations, ...).*
- La CDE est un texte holistique qui est fondé sur les principes de l'approche Droits, à savoir :
 - **Universalité des droits** : l'article 1 de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme stipule que tous les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits.
 - **Non-discrimination entre les enfants**
 - **Indivisibilité des droits** : approche holistique qui comprend à la fois des droits civils et politiques ainsi que des droits économiques et sociaux
 - **Responsabilités Etats, Familles, communautés, acteurs-bénéficiaires**

L'enfant a des droits qui sont multiples et liés entre eux. Ces droits concernent toutes les étapes de croissance de l'enfant. La famille, les communautés, l'Etat et la Communauté internationale sont appelés à respecter ses droits. A travers l'adoption de la CDE, la communauté internationale veut s'assurer que tous les enfants jouissent de leurs droits (respect et application)

Cette présentation a été simplifiée par une comparaison avec les plantes : les graines que l'on sème (survie) et qui se développent (**Développement**) mais elles ont besoin d'une protection (**Protection**) pour ne pas être détérioré par des prédateurs. Cette image montre que la survie des enfants et leur développement ont besoin d'une protection pour assurer un développement harmonieux des enfants.

Présentation du livret simplifié sur droit des enfants dans l'Islam

L'ONG a présenté le livret sur les droits des enfants dans l'Islam pour montrer :

- **L'importance de l'enfant dans l'Islam à travers des versets coraniques :**

Les enfants sont un joyeux cadeau qu'Allah fait aux hommes pour meubler leur vie de bonheur. C'est une faveur dont les hommes doivent être reconnaissants en louant les bienfaits d'Allah, qui dit : **(Allah vous donne des épouses, issues de vous-mêmes, vous donne de vos épouses des fils et des petits-fils, et vous fait don de très bonnes choses. Allaient-ils, alors, croire au faux et dénier les bienfaits d'Allah) an-Nahl, 72.**

Et le très Haut dit : (...et qui disent en implorant : “Seigneur ! fais que nos épouses et nos enfants soient des sujets de bonheur pour nous, et que nous soyons nous-mêmes de bons guides pour les hommes pieux). al-Furqân, 74.

Et le très Haut dit : (...Richesses et enfants sont les ornements de la vie d’ici-bas ; alors que les œuvres perdurables de piété procurent la meilleure récompense auprès du Seigneur et offrent la meilleure espérance) al-Kahf, 46.

Et la progéniture est un don d’Allah le très Haut, qui dit : (Allah est le Maître souverain des cieux et de la terre, il crée ce qu’il veut, il donne des filles à qui il veut, des enfants mâle à qui il veut ; ou des deux sexes) ash-Shûra, 49-50.

- **L’importance qu’accorde l’Islam aux enfants**

Le guide simplifié des droits de l’enfant en Islam explique que notre sainte religion accorde une attention particulière à l’enfance comme étape importante de la vie et de préparation des générations futures et montre que L’Islam a abordé tous les aspects relatifs au perfectionnement de l’état de l’individu en les codifiant au plan religieux, moral, humain et spirituel. Ce n’est que chose normale parce que l’homme est le serviteur d’Allah sur terre et que les enfants sont un don d’Allah le Très Haut, qui nous les confie et nous charge de les traiter avec soin en suivant les enseignements de l’Islam contenus dans le Saint-Coran et dans la noble tradition du Prophète (psl).

Le guide présente les droits fondamentaux des enfants qui sont contenus dans la convention internationale des droits de l’Enfant pour montrer qu’ils ont leur aussi des fondements dans l’Islam.

Ainsi les 12 droits fondamentaux ci-dessous ont été présentés avec les sources islamiques : versets et hadiths correspondants :

- **Tout enfant a droit à la vie, à un nom et à une identité**
- **Tout enfant a droit à la vie dans sa famille ou dans une famille qui le prend en charge**
- **Tout enfant a droit à la protection de sa vie privée et au respect de sa dignité**
- **Tout enfant en conflit avec la loi a droit à une justice adaptée à son âge**
- **Tout enfant a droit l’égalité**
- **Tout enfant a droit à la nutrition et à la santé**
- **Tout enfant a droit à la protection contre toute forme de violence**
- **Tout enfant a droit à une protection contre toutes les formes d’exploitation**
- **Tout enfant handicapé a droit à une vie autonome, avec les autres**
- **Tout enfant a droit à l’éducation et aux loisirs**
- **Tout enfant a droit le droit d’exprimer son avis sur toutes les questions qui le concernent**
- **Tout enfant a droit à la protection en temps de guerre**

Cette partie a été lue par les participants et les Imams. Un participant lit le droit et Un Imam lit et commente les fondements religieux, ce qui permet de passer en revue tous les aspects des droits et de confirmer leurs sources dans l’Islam.

- Les outils de communication de la campagne

Après cette formation les relais ont reçu les outils de communication, Dépliant et affiches qui leur seront nécessaires pour sensibiliser les familles, les déliants ont fait l’objet de larges explications

- **Les messages clés et outils à communiquer aux familles**

Cette partie a été la plus importante car les relais ont été formés sur le livret et sur les dépliants pour avoir un maximum d'informations sur tous les droits.

Cependant, ils doivent restituer dans le cadre des campagnes de "porte à porte" le minimum d'information pertinent pour présenter les droits dans l'Islam dans un délai court 10 mn environ.

Nous avons convenu avec les coordinateurs et les relais les messages suivants qui seront adaptés par chaque relais à son public :

1. Le relais se présente à la famille à des horaires "normaux" (pas de visite la nuit ni à 13 h, ni trop tôt le matin).
2. Il devra saluer la famille et dire : je viens dans le cadre d'une campagne sur les droits des enfants dans l'Islam car l'Islam garantit les droits des enfants
3. Comme vous le savez, dans l'Islam les enfants sont aussi **le confort de nos yeux. Sourate XXV (Furghan) Verset 74** Et ils sont le décor de la vie ici-bas **Sourate XVIII (Kahf) Verset 46**
4. Dans l'Islam les 12 droits suivants (contenus dans la fiche de sensibilisation qu'il doit remettre à la famille) ont des fondements dans le Coran et dans les hadiths
5. Présenter les 12 droits avec un léger commentaire pris dans les versets ou les hadiths
 - 1) Tout enfant a droit à la vie, à un nom et à une identité
 - 2) Tout enfant a droit à la vie dans sa famille ou dans une famille qui le prend en charge
 - 3) Tout enfant a droit à la protection de sa vie privée et au respect de sa dignité
 - 4) Tout enfant en conflit avec la loi a droit à une justice adaptée à son âge
 - 5) Tout enfant a droit à l'égalité
 - 6) Tout enfant a droit à la nutrition et à la santé
 - 7) Tout enfant a droit à la protection contre toute forme de violence
 - 8) Tout enfant a droit à une protection contre toutes les formes d'exploitation
 - 9) Tout enfant handicapé a droit à une vie autonome, avec les autres
 - 10) Tout enfant a droit à l'éducation et aux loisirs
 - 11) Tout enfant a droit le droit d'exprimer son avis sur toutes les questions qui le concernent
 - 12) Tout enfant a droit à la protection en temps de guerre
6. Demander l'avis de la famille sur ces droits et son engagement à les respecter.
7. Remercier la famille et leur remettre une fiche de présentation des droits fondamentaux qui est destiné à susciter la discussion au sein de la famille

Les outils de collecte des indicateurs.

Le principal outil de collecte des données est remis aux relais et sert de base pour leur rémunération. Chaque relais doit remplir une fiche de 20 familles par jour et il dispose de 10 fiches à remplir soit 200 familles à toucher. Ces fiches sont remises aux superviseurs et au coordinateur de la campagne.

**CAMPAGNE SUR LES DROITS DES ENFANTS DANS L'ISLAM DANS 4 MOUGHATAAS
(KANKOSSA-BARKEOL ET MOUNGUEL -MBOU) DES 2 REGIONS PILOTES : ASSABA ET
GORGOL**

FICHE DE SUIVI CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Familles touchées	Hommes	Femmes	TOTAL Personnes touchées
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
TOTAL			

Date : Mois/ Jour / _____

Après cette phase de la formation des simulations ont été faites par les relais devant l'équipe d'encadrement sur les messages clés. Des directives ont été données aux relais pour travailler à deux pour se soutenir et effectuer les premières sensibilisations des familles ensemble. Les jeunes filles du lycée ont opté pour cette option de travailler ensemble.

VII. La campagne de sensibilisation “porte à porte” sur les droits des enfants dans l’Islam

Après la formation des relais et de l’équipe d’encadrement (Imams, facilitateurs et coordination) Nous avons procédé à la répartition des relais sur les quartiers de la ville.

Le rôle des facilitateurs a été défini pour le suivi des relais dans les quartiers et pour la collecte des fiches de suivi de la campagne chaque jour.

A Kankossa, les 3 professeurs présents ont été chargé de la supervision du suivi les 10 relais choisis. Un relais habitant dans le quartier séparé de la ville par le fleuve a été affecté dans ce quartier

A Barkéol, la campagne a été réalisé par 11 relais dont 2 filles qui travailleront ensemble sous l’encadrement du coordinateur (IDEN), du superviseur (Directeur d’école) et d’un Imam. Des relais ont proposé de faire la campagne dans leur village voisin de la ville pour leur permettre sensibiliser leur communauté.

A Mbout, l’IDEN et le Chef du réseau des jeunes ont proposé chacun 10 relais soit 20 relais et l’ONG a accepté cette proposition sous réserves que chaque relais ne fasse que 100 familles au lieu des 200 prévues.

A Mouguel, dès les premiers jours les relais avaient fini la ville et ils ont convenu avec le coordinateur et le superviseur de visiter les villages voisins pour obtenir le nombre de familles ciblées qui est de 2000 familles pour les 10 relais. Informé pour cette initiative, l’ONG a donné son accord et a pris en charge les frais de transport que ces déplacements allaient occasionner. C’est ainsi que les relais ont étendu la campagne aux les villages proches de la ville de Mouguel.

Les campagnes de sensibilisation “porte à porte ” sont mises en œuvre par 10 relais de sensibilisation dans chaque Moughataa et ontporté sur une période 10 jours environ de sensibilisation.

Les relais ont été répartis sur les différents quartiers de la ville et sont encadrés et suivis par un superviseur et un coordinateur départemental qui devront les suivre et surtout se réunir avec eux tous les jours pour assurer un suivi de la campagne et vérifier que les fiches sont bien remplies.

Le nombre visé par cette campagne de sensibilisation est de 20 familles par jour et par relais soit 20 familles *10relais *10 jrs =2000 Familles touchées directement par moughata.

Le coordinateur et les relais de sensibilisation seront rémunérés suivant un barème journalier défini par le budget de la campagne et selon des résultats attendus et fixés par des fiches de suivi qui seront élaborés. (Fiches jointes) et sur la base de contrats de prestation de services.

Les paiements ont lieu à la fin des campagnes et conformément aux résultats validés par les coordinateurs départementaux et l’ONG AEDM.

VIII. Les résultats des campagnes

A l’issue de 10 jours de travail les coordinateurs en Assaba ont informés le président de l’ONG de la fin des campagnes. L’ONG a chargé des membres de l’ONG CORDAK de Kiffa de contrôler les résultats des équipes de Kankossa et Barkéol pour procéder aux paiements des équipes de ces 2moughatas. Les résultats des campagnes ont été transmis à l’ONG à Nouakchott.

Pour les Moughatas de Mouguel et de Mbout le président de l'ONG s'est déplacé dans ces deux moughatas du 3 au 6 mai 2018 pour vérifier et recueillir les fiches de suivi des campagnes, rencontrer les équipes locales pour évaluer avec eux la campagne et procéder au paiement des équipes locales.

**Campagne de sensibilisation sur les droits des enfants dans L'Islam
dans 4 Moughataas du Gorgol(Mouguel et Mbout) et en Assaba (Barkeol et Kankossa)**

Date des campagnes du 24 avril au 5 mai 2018

Récapitulatif des résultats par Moughataa

Moughatas	Coordinateur	superviseurs	Imams	Nbre de relais	Nbre familles touchées	Nbre Hommes	Nbre femmes	Total personnes touchées
Mouguel	1	1	1	11	2200	4368	6393	10761
Mbout	1	2	2	21	2200	4511	5738	10249
Kankossa	1	3	2	10	2000	3143	4374	7517
Barkéol	1	2	1	11	2000	5757	7104	12861
TOTAL	4	8	5	53	8400	17779	23609	41388

La campagne de sensibilisation a finalement touché 8400 familles comprenant 41,388 personnes réparties en 17,779 hommes soit 43 % et 23,609 femmes soit 57 %.

La proportion de femmes et plus importante, ce qui peut assurer un impact plus fort avec l'adhésion des femmes gardiennes des valeurs et plus proche des enfants et de leurs droits.

Evaluation et recommandations de la campagne

La Campagne expérimentale sur les droits des enfants dans la Charia Islamique dans 4 Moughatas en Assaba et au Gorgol s'est déroulée en deux phases. La première qui visait la formation des acteurs régionaux a permis de toucher **6 autorités régionales (Walis et Hakems) , 68 acteurs régionaux de protection répartis entre 25 femmes et 43 hommes et comprenant 9 membres des TRP de Kiffa et Kaédi, 15 Imams et 34 membres d'ONG impliquées dans la protection au niveau des deux régionaux.**

Ces formations sont jugées qualitatives dans la mesure où elles ont permis de renforcer les compétences des acteurs régionaux engagés dans la protection au niveau régional. Les connaissances acquises et les outils vont renforcer leur engagement et la promotion des droits des enfants dans l'exercice de leur travail.

La deuxième phase des campagnes expérimentale dans les 4 moughatas de Kankossa ,Barkeol, Mouguel et Mbout a largement atteint ses objectifs par les résultats quantitatifs obtenus **qui sont de 41,388 personnes touchées directement par la campagne réparties entre 17,779 hommes soit 43% 23,609 femmes soit 53%.**

Ces campagnes ont été suivies et réalisées par **une équipe de 68 acteurs répartis entre 4 coordinateurs (IDEN), 8 superviseurs (enseignants),5 Imams et 53 relais** choisis par les ONG, les

enseignants et les jeunes qui ont aussi été formés et sensibilisés sur les droits des enfants dans l'Islam.

Les focus groupes réalisés après ses campagnes avec les équipes de relais de Mounguel et Mbout ont permis de constater que la plupart des familles visitées sont favorables à la promotion de ces droits dans l'Islam et ce à travers les points suivants :

- Une bonne acceptation de la campagne basée sur les principes religieux
- Une forte adhésion des populations aux droits des enfants et aux argumentaires religieux
- Le non contradiction entre les droits dans l'Islam et ceux de la CDE

Cependant, les relais ont signalés que certaines personnes (femmes âgées et personnes âgées) réticentes aux changements des normes sociales s'opposent encore à certains droit relatifs à la liberté d'expression des enfants et à leur participation et à des pratiques traditionnelles comme les MGF et le mariage et le travail des enfants.

La campagne peut être analysésous l'angle de la *la théorie de la diffusion de l'innovation*(en communication pour le développement) qui explique *comment les nouvelles idées se propagent sur la base d'une analyse de 5 200 études.*

Cette théorie démontre que:

Les personnes peuvent être classées en plusieurs groupes en fonction de leur attitude et capacité d'adoption d'une innovation. La proportion de chaque catégorie est assez constante pour différents types d'innovation

Une classification en 6 groupes :

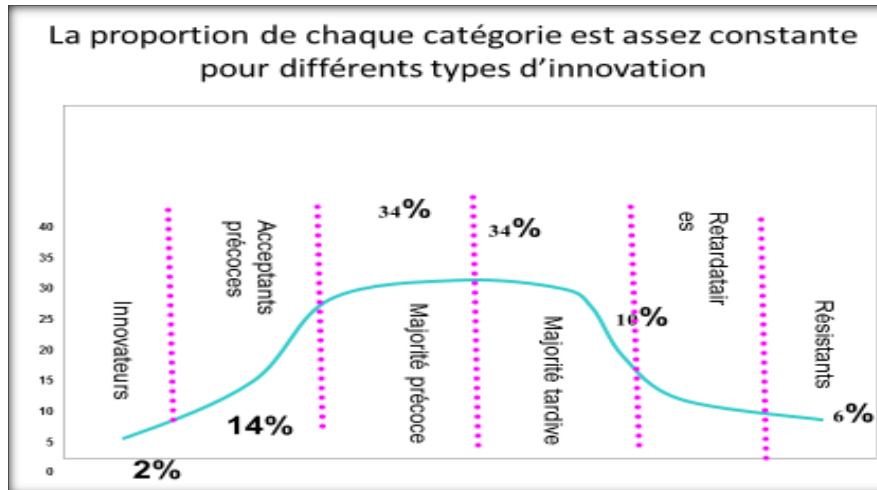
- **Innovateurs (2,5%)**Reçoit ses informations de l'extérieur (hors de sa communauté)
- **Acceptants précoces (13,5%)**Observe les *Innovateurs*, parle avec des techniciens pour obtenir des informations complémentaires
- **Majorité précoce (34%)**Observe et écoute bien les *Adoptants Précoces* qui lui servent de modèleDevient plus sensible et curieux aux informations fournies par les mass media (qui aussi peuvent présenter des modèles) ce qui peut renforcer l'impression que le comportement est "OK" = consistant avec les normes sociales
- **Majorité tardive (34%)**A besoin de voir la *Majorité Précoce* pratiquant le nouveau comportement. Ceci peut servir de modèle pouvant convaincre la Majorité Tardive. La contribution des mass media peut être bien utile.
- **Retardataires (10%)**A besoin de leaders traditionnels et religieux pour motiver et confirmer que le comportement est effectivement consistant avec les valeurs.Doit voir les bénéfices concrètement.
- **Résistants (6%)**refusentle changement et perpétuent les traditions

On peut extrapoler en disant que les messages de cette innovation sur les droits des enfants dans l'Islama probablement obtenu l'adhésion des Innovateurs (2%), des acceptants précoces (14 %) et

demajorité précoce (34 %) soit une estimation des personnes favorables aux message dans l'islam de 50%.

La majorité tardive 34 % pourrait adhérer à ces messages avec le temps ou avec l'approfondissement des argumentaires religieux, ce qui permettrait d'estimer un résultat d'adhésion théorique à 84 %.

Les retardataires et (10%) et les résistants (6%) mettront encore plus de temps pour accepter les changement sociaux par l'intégration des droits des enfants dans leur pratique.



ANNEXES

Lancement d'une campagne de sensibilisation sur les droits des enfants en Islam à Kaédi

Nouakchott, 24/04/2018 - Les activités d'une campagne de sensibilisation sur les droits des enfants en Islam, organisée par l'Association Enfant et Développement en Mauritaie (AEDM) en collaboration avec le programme d'appui au renforcement de l'Etat de droit en Mauritanie, ont été lancés mardi à Kaédi, la capitale du Gorgol.

Plusieurs ONG et organisations de la société civile engagées dans la défense des droits des enfants ainsi que des monitrices des jardins d'enfants, ont pris part à ces manifestations de deux jours.

A cette occasion, le wali adjoint du Gorgol, M. Mohamed Mahmoud Ould Mohamed Moctar, a mis en exergue le grand intérêt accordé par le gouvernement, sur instruction de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz, à l'enfance, louant cette campagne, visant à créer une prise de conscience des intervenants dans ce domaine sur les efforts à déployer pour hisser les conditions de l'enfance au niveau requis.

« Cette campagne vise à montrer à travers les versets et les hadiths, la place de l'enfant dans l'Islam, dont celle consistant à lui assurer une parfaite éducation », a-t-il ajouté.

Pour sa part, le représentant de l'Association pour le Bien-être et le Développement, M. Ali Ould Issa, a souligné l'importance et le rôle des ressources humaines dans les sociétés, soulignant la place qu'occupe la bonne éducation des élites dans leur développement et leur prospérité.

Cette campagne adopte des approches pratiques comportant notamment la distribution d'un guide simplifié sur les droits des enfants en Islam.

La cérémonie s'est déroulée en présence de la déléguée régionale des affaires sociales, de l'enfance et de la famille et de plusieurs personnalités.

Source AMI du 24/4/2018

كيفه تحتضن ورشة تكوينية حول حقوق الأطفال في الإسلام (صور)

الثلاثاء 24 نيسان (أبريل) 2018 14:07 Source Kiffa Info du 24 avril 2018

انطلقت صباح اليوم ال 24 ابريل 2018 بمدينة كيفه أعمال ورشة تكوينية تنظمها جمعية الأطفال في موريتانيا بالتعاون مع برنامج دعم تعزيز دولة القانون في موريتانيا وذلك في إطار حملة تجريبية حول حقوق الأطفال في الإسلام.

وتهدف هذه الورشة إلى تكوين الفاعلين الجهويين وأعضاء الطاولة الجهوية لحماية الأطفال وكذلك الإنمة وممثلي المجتمع المدني المهتمين بمجال حماية الأطفال على المعارف المتعلقة بحقوق الأطفال في الإسلام ومقارنتها بالاتفاقية الدولية لحقوق الطفل حيث يتبين أنها مطابقة في غالبية بنودها مع مقاصد الشرع الإسلامي باستثناء بعض الأفكار التي تم استثناءها من الاعتماد.

وهنا يتم التركيز على مسألة أسبقية الإسلام في مجال حقوق الطفل حيث حتمه الشريعة الإسلامية قبل مرحلة الأجنة بالزواج الشرعي الذي يصون الكرامة والجدر والنسب ومروا بوجوده في رحم أمه وبالرضاعة والحضانة والنفقة إلى غير ذلك من الأمور التي استقت منها كافة القوانين والنظم حقوق هذا الكائن، وذلك من خلال عروض من دليل مبسط عن حقوق الأطفال في الإسلام ومحاضرات يلقيها الفقيه حدمين ولد السالك حول أسس التربية الإسلامية والعنف ضد الصغار وحكم ضرب الأطفال في الإسلام وغيرها من المواضيع ذات الصلة.

هذه الورشة تنظم تمهيدا للحملة التحسيسية حول حقوق الأطفال في الإسلام في مقاطعتي باركيول وكنوصه بولاية لعصابه وأمبود ومنكل بولاية كركل.

حضر إنطلاقها العمدة المساعد لبلدية كيفه السيد المختار ولد بوسيف ورئيس جمعية الأطفال والتنمية السيد محمد الامين محمد السيفر وممثل برنامج دعم تعزيز دولة القانون في موريتانيا السيد الشيخ ولد جدو

Annexe Photos



Formation des acteurs régionaux A kiffa



Formation des acteurs régionaux A kiffa



Formation des relais de Barkéol



Imam HademineouldSaleckAKiffa



Formation relais de Mbout



Formation des relais de Barkéol

Annexe outils de gestion campagne